

BAREME DES HONORAIRES

Tarif en vigueur au 01-01-2018 (TVA incluse au taux de 20 %) pour prestation unique.
(sur devis en cas de prestations multiples)

TRANSACTION :

Vente de maisons, appartements, immeubles, terrains :

Jusqu'à 100 000 € 7 % TTC avec forfait minimum de 4 500 € TTC

de 100 001 à 200 000 € 6 % TTC

Au-delà de 200 000 € 5 % TTC

A la charge du vendeur.

Vente de garages, box automobiles, stationnements vendus séparément : forfait 2 000 € TTC
Honoraires du mandat d'origine en cas d'inter cabinet.

Estimation - Avis de valeur : 130 € TTC - offert si suivi d'un mandat de vente confié à l'agence.

GESTION :

7 % HT (8,4 % TTC) du montant encaissé, jusqu'à 5 % HT (6 % TTC) selon le nombre de biens confiés en gestion.

Assurance Loyers Impayés et dégradations immobilières possible en sus - Taux en vigueur : 2.8 % net.

LOCATIONS :

- Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989, selon dispositions **Loi ALLUR :**

A la charge du bailleur :

Entremise et négociation : 50 € TTC - Offert pour les lots en portefeuille gestion.

A la charge du bailleur et du locataire :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 65 % TTC du loyer mensuel limité à 8 € TTC du m²

Etat des lieux : 5 % TTC du loyer annuel limité à 3 € TTC du m²

- Locaux de droit commun, commerciaux, professionnels : 14 % TTC du loyer annuel à la charge du preneur
- Locaux à usage de stationnement, garage : 1 mois de loyer.

SYNDIC :

120 € HT (144 € TTC) par an et par lot principal avec forfait mini de 1 500 € HT par copropriété
Devis gratuit sur demande selon spécificités de la copropriété.

N'hésitez pas à vous renseigner pour tout complément d'information.